

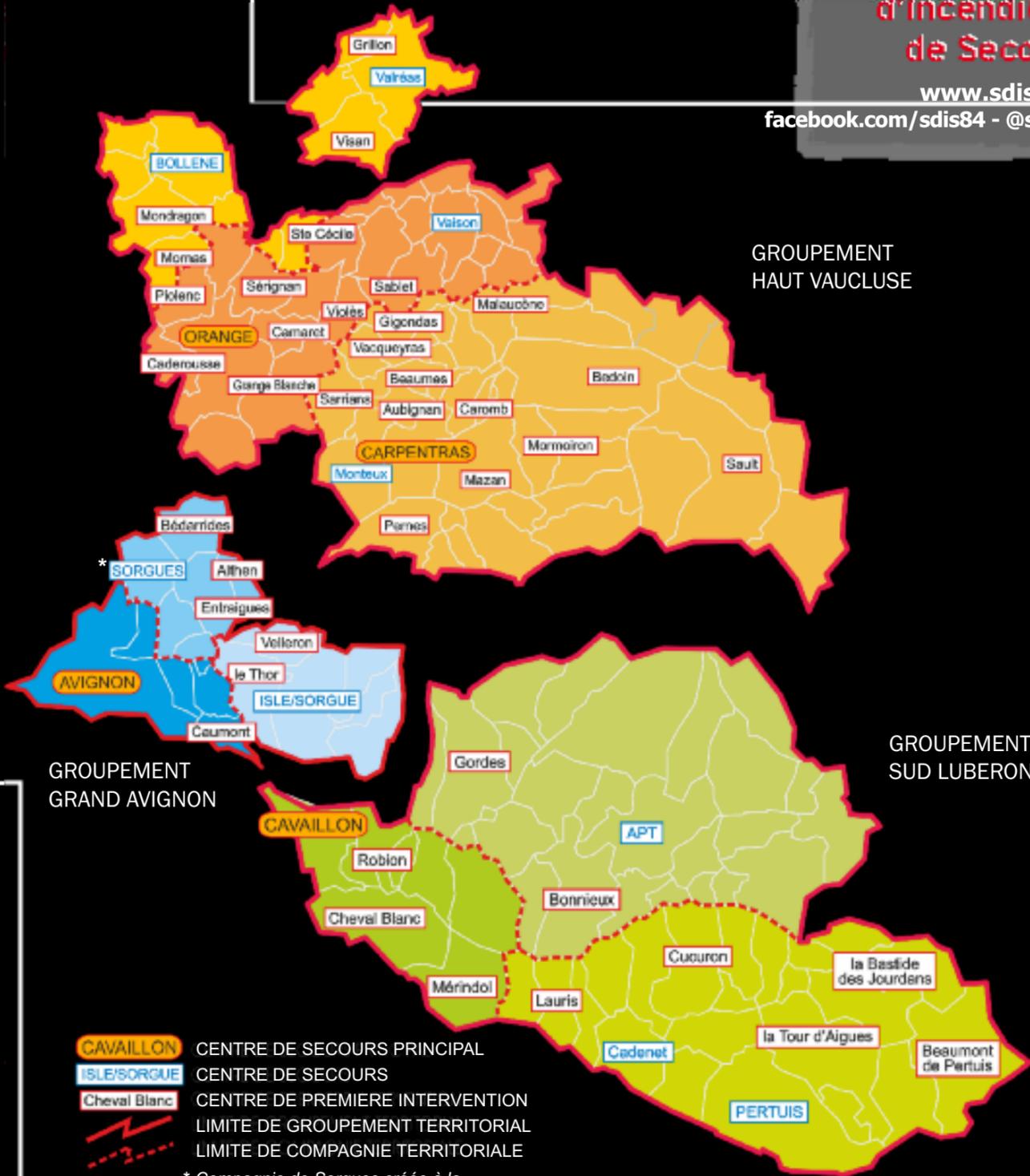
53 centres de secours répartis sur  
3 groupements territoriaux et 9 compagnies :  
le Haut Vaucluse : 3 compagnies et 30 centres  
le Grand Avignon : 3 compagnies et 9 centres  
le Sud Luberon : 3 compagnies et 14 centres

Service  
Départemental  
d'Incendie et  
de Secours

www.sdis84.fr  
facebook.com/sdis84 - @sdis84

# SAPEURS-POMPIERS DE VAUCLUSE

*A vos côtés,  
au quotidien*



Conception: Service Com SDIS 84 et A. Laugier // Impression: Arsaprim - juillet 2013

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS



Eplanade de l'Armée d'Afrique - 84018 AVIGNON cedex 1  
Tél. 04 90 81 18 18 - Fax. 04 90 81 67 72



## EFFECTIFS

- 1600 sapeurs-pompiers volontaires,
- 500 sapeurs-pompiers professionnels,
- 140 personnels administratifs, techniques et spécialisés
- 135 jeunes sapeurs-pompiers



## MATERIELS

573 engins et véhicules au total dont :

- 84 véhicules de secours à personne
- 111 camions feux de forêt
  - 38 engins incendie
  - 44 motopompes
  - 50 embarcations
- 9 échelles pivotantes séquentielles
- 117 défibrillateurs cardiaques

## INFRASTRUCTURES

• 1 siège de l'établissement public, avec le CTAU/CODIS (Centre de Traitement de l'Alerte Unique) qui peut accueillir le PC Routes du Conseil Général en cas de crise

• 1 école départementale, avec un centre de secours école, un centre d'entraînement au port de l'appareil respiratoire isolant et 2 caissons d'entraînement sur feux réels

• 1 bâtiment services techniques

- 3 groupements territoriaux
- 53 centres d'incendie et de secours
- 1 poste saisonnier (Mont Serein)

## MISSIONS DU SDIS 84

Il est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies, autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Dans le cadre de ses compétences, il exerce les missions suivantes :

- La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
- La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;
- La protection des personnes, des biens et de l'environnement ;
- Les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.

## ORGANISATION OPERATIONNELLE

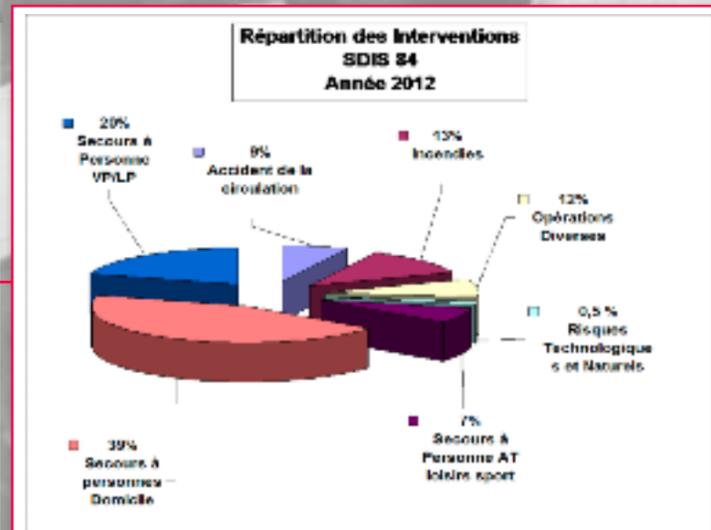
Elle est basée sur un centre opérationnel (CTAU/CODIS) commun avec le SAMU : **plus de 250 000 appels reçus sur le 15, 18, 112 soit 680 appels/jour, 30 appels/heure.**

## DOMAINES DE SPECIALITES/ ACTIVITES OPERATIONNELLES

- Gestion Opérationnelle et de Commandement
- Incendies Urbains et Industriels
- Recherche, Protection et Interventions Diverses
- Risques Technologiques et menaces NRBCe
- Milieu périlleux
- Milieu aquatique
- Feux de forêt

## ACTIVITE OPERATIONNELLE

Les sapeurs-pompiers de Vaucluse réalisent plus de **50 000 interventions par an, soit plus de 137 interventions/24h.**



## LES RISQUES DU DEPARTEMENT

Le département présente les risques naturels de la zone méditerranéenne (feux de forêt, inondations) et les risques technologiques liés à son activité industrielle et aux transports de matières dangereuses.

### Risques technologiques

#### Bâtimentaires

- 1439 Etablissement Receiving du Public
- 116 festivals en été
- 170 plans d'établissements répertoriés

#### Industriels

- 2500 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
- 4 établissements soumis à Plan Particulier d'Intervention
- 3 sites nucléaires en bordure du département

#### Transports matières dangereuses

- voies ferrées, routières, navigables et canalisations
- produits chimiques, phytosanitaires, acides et solvants

### Risques naturels

- feux de forêts : 1/3 de la surface du département
- inondations de plaines : 147 communes concernées
- neige et vent
- mouvements de terrain
- séismes



Le Département de Vaucluse a fait de la prévention des risques naturels et notamment des incendies une priorité.

Depuis de nombreuses années, le Conseil Général de Vaucluse s'implique fortement dans le fonctionnement du SDIS et contribue largement à la modernisation des outils et moyens des sapeurs-pompiers du département.

Cela se traduit, en 2013, par une participation financière à hauteur de 62 % du montant total des contributions des collectivités au Service Départemental d'Incendie et de Secours, les communes et EPCI intervenant quant à eux à hauteur de 38% .

## MESSAGE: